

Annexe 9

**Convention collective de travail (CCT)
de l'industrie suisse de la carrosserie
du 1^{er} janvier 2006**

Convention au 1^{er} janvier 2010

A. Adaptation des salaires pour toute la Suisse, à l'exception des cantons de Vaud, Valais, Neuchâtel, Jura, Fribourg et Genève (art. 37 CCT)

1. A compter du 1^{er} janvier 2010, les salaires de tous les collaborateurs seront relevés de 0,5% à titre général jusqu'à concurrence d'un salaire mensuel de Fr. 5 500. —.

L'indice suisse des prix à la consommation est considéré comme compensé à hauteur de 110.1 points.

2. Salaires minimaux (art. 36 CCT)

Les salaires minimaux conventionnels s'élèvent dès le 1^{er} janvier 2010 à: Le salaire à l'heure résulte, en vertu de l'art 34.2 CCT, de la division du salaire mensuel par 177.7.

	par heure/CHF	par mois/CHF.
a) pour les travailleurs qualifiés de l'industrie de la carrosserie titulaires du CFC		
• dans l'année qui suit la procédure de qualification*	22.51	4'000.—
b) pour les travailleurs titulaires d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)		
• dans l'année qui suit l'examen de fin de formation	20.26	3'600.—
c) pour les travailleurs sans CFC ou AFP de la branche de la carrosserie, dès 20 ans révolus	20.26	3'600.—

Les débosseleurs sont traités sur le même pied que les travailleurs qualifiés titulaires d'un CFC après un apprentissage de 4 ans.

L'art. 36, al. 3, CCT demeure réservé.

CFC certificat fédéral de capacité

AFP attestation fédérale de formation professionnelle

* procédure de qualification (examen de fin d'apprentissage)

B. Hausse salariale pour le canton de Genève

1. Les salaires minima conventionnels

Les salaires minima conventionnels pour le personnel d'exploitation sont les suivants dès le 1^{er} janvier 2010:

Pour les travailleurs titulaires du CFC ou d'un CAP

- pendant la 1 ^{ère} année après l'apprentissage	Fr. 4'180.—
- après une année de pratique dans la profession	Fr. 4'330.—
- après 2 ans de pratique dans la profession	Fr. 4'480.—
- après 5 ans de pratique dans la profession	Fr. 4'780.—

Pour les travailleurs sans CFC ni CAP Fr. 3'800.—

Zofingue, Berne, Zurich, novembre 2009

Union suisse des carrossiers (USCI)

Le président central Le directeur

Hans-Peter Schneider Felix Pohl

Syndicat Unia

Le coprésident Le coprésident Le responsable de branche

Renzo Ambrosetti Andreas Rieger Rolf Frehner

Syndicat SYNA

Le président Le responsable de branche

Kurt Regotz Nicola Tamburrino